

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2019-2020

Une inscription administrative n'est possible que si vous avez candidaté et obtenu une autorisation d'inscription (PARCOURSUP, E-candidat, DAP)

L'inscription/la réinscription administrative est réalisée en ligne sur les applications **IAPrimo** - pour les nouveaux entrants - ou **IARéins** – pour les réinscriptions.

L'inscription en présentiel est réservée au paiement différé (inscription en ligne) ou aux usagers dans l'impossibilité de s'inscrire en ligne (ex : pas d'INE, stagiaire de la formation continue, DAEU, auditeurs libres...) et se fait obligatoirement durant les plages horaires prévues.

	EN PRESENTIEL		EN LIGNE
FORMATIONS	1ère période	2ème période	IA Primo / Réins
LICENCE 1-2-3	du 09 au 24 juillet 8h30 - 12h00	du 02 septembre au 15 septembre 08h30 - 12h00	du 09 juillet au 15 septembre
PACES	du 09 au 19 juillet 08h30 - 12h00		du 09 au 19 juillet
IFSI			du 09 au 19 juillet
DUT 1-2			du 09 au 19 juillet
LICENCE en passerelle CPGE 1-2-3		du 29 au 30 août 08h30 - 12h00	
LICENCE Pro	du 09 au 19 juillet 08h30 - 12h00	du 02 septembre au 15 septembre 08h30 - 12h00	du 09 juillet au 15 septembre
MASTER 1-2			
MASTER MEEF			
DU FLE et LCR	du 09 au 19 juillet 08h30 - 12h00	du 02 septembre au 15 septembre 08h30 - 12h00	

Inscriptions en première année de premier cycle (PARCOURSUP), conformément au calendrier national, les candidats ayant accepté une proposition d'admission de manière définitive (sans vœux maintenus en attente) doivent **obligatoirement** s'inscrire

- **Au plus tard le 19 juillet 2019 à douze heures (heure de Paris)** pour les candidats ayant accepté une proposition d'admission entre le **15 mai 2019 et le 14 juillet 2019** inclus ;

- **Au plus tard le 27 août 2019 à dix-sept heures (heure de Paris)** pour les candidats ayant accepté une proposition d'admission entre le **15 juillet 2019 et le 25 août 2019** inclus.

- **Au plus tard le 14 septembre** inclus pour les candidats en **phase complémentaire**.